

## **Note de Clarification #1**

GSA référence interne: 244400

### **Procédure de marché public : GSA/OP/23/18 « Prestations de service de gardiennage pour le Centre de Surveillance de la Sécurité Galileo »**

**Question #1: En Section 2.2.1 du cahier des charges, il est mentionné que le Chef de poste doit être qualifié SSIAP1 ou SSIAP2. Ces 2 qualifications ayant des statuts/coefficients/missions différentes, pouvez-vous nous donner plus de précisions ?**

Réponse: Le chef de poste doit être qualifié SSIAP1 à minima. Une qualification SSIAP2 n'est pas requise pour l'exécution de la tâche 1. Toutefois, une capacité de qualification SSIAP2 pourrait, le cas échéant, être considérée comme un avantage dans l'évaluation des offres, notamment dans le cadre de la qualité des propositions de services pour les tâches 1 et 3 (critère Q1).

**Question #2: En ce qui concerne les services de gardiennage sur demande (Section 2.2.3, Tâche 3) auriez-vous un estimatif quant à la volumétrie annuelle de celle-ci (sur 2017 par exemple) ?**

Réponse: Les heures estimées par tâche et par an sont indiquées en Annexe I.H\_Formulaire réponse financière, onglet « Prix de l'offre ».

**Question #3: Conformément à l'article L1224-1 du code du travail, avenant du 28 janvier 2011 à l'accord du 5 mars 2002 relatif à la reprise du personnel (étendu par arrêté du 02 décembre 2012) dans les éléments donnés au transfert doivent être notifié l'ancienneté des agents sur site. Pourriez vous confirmer que les anciennetés telles quelles sont notées dans l'annexe I.P correspondent à une ancienneté sur site ?**

Réponse: L'annexe I.P ne contient pas les informations relative à l'ancienneté des agents sur site. Ces informations seront fournies, le cas échéant, selon les modalités et les délais de l'article 2.3.1 de l'avenant du 28 janvier 2011 à l'accord du 5 mars 2002 du code du travail relatif à la reprise du personnel.

**Question #4: Comment se fait-il que le nombre d'agents mentionné dans le document [Annexe I.P] soit de 16 ETP alors que le dispositif de sécurité à mettre en place (1 Chef de site du lundi au vendredi 7h/jour + 1 Chef de poste 24h/24 + 1 agent de sécurité 24h/24) en nécessite moins ?**

Réponse: L'annexe I.P fournit les données salariales découlant de l'organisation du titulaire du marché en cours. Les soumissionnaires ont toute latitude pour proposer une organisation différente à même de couvrir les tâches du cahier des charges.

Fin du document